



Saisie arrêt est ce que quelqu'un peut agir sans connaître la s

Par **assurencetourix**, le **03/05/2009** à **15:28**

Bonjour,

je fais l'objet d'une saisie arrêt sur ma pension principale versée par la Caisse des Dépôts et fixée par le TI. Jusque là pas de soucis.

Je vis en Côte d'Ivoire et un créancier a retrouvé mon adresse par le Consulat, peut il se passer du tribunal et faire une saisie sur mon compte ici en Afrique bien que lui ayant indiqué la situation que peut il faire svp merci?..

sincères salutations ASSURENCETOUIX